



## Dégradation de parties communes par un locataire

Par **Zoadine**, le **29/08/2015** à **11:33**

Bonjour,

Mes parents sont propriétaires de leur appartement dans une petite copropriété. Il y a peu de temps un locataire a fait tomber par sa fenêtre une casserole pleine d'huile de friture. L'huile s'est donc répandue dans la cour éclaboussant les murs par la même occasion.

Actuellement le syndic refuse de contacter le propriétaire prétextant qu'il lui faut une lettre signée par les copropriétaires signalant le problème. Selon lui, sans cela il ne peut rien faire! Est-ce vrai? Le syndic ne peut pas contacter le propriétaire sans cela? Il ne peut pas non plus faire de constat auprès du locataire? Je sais que les charges occasionnées par le nettoyage de la tâche peuvent être imputées au propriétaire mais quel sont les démarches? Merci de votre attention et de vos réponses.